

DG/2003/030
Original : Français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la deuxième session de la
réunion intergouvernementale d'experts sur
l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

UNESCO, 24 février 2003

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir cette deuxième session de la réunion d'experts gouvernementaux sur l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui reprend ses travaux afin de poursuivre la réflexion entamée au mois de septembre dernier.

Au cours de ces six derniers mois, j'ai pu constater avec beaucoup de satisfaction combien les notions discutées lors de la réunion de septembre ont mûri, évolué au sein des Etats membres. Les autorités nationales que j'ai rencontrées lors de mes divers déplacements durant cette période – que ce soit en Asie, en Afrique, en Amérique latine, dans la région arabe ou en Europe – m'ont toutes confirmé leur profond attachement à la sauvegarde du patrimoine immatériel, l'urgence qu'il y avait à agir, et leur soutien à la démarche entreprise par l'UNESCO. Ils ont en cela conforté le message de la Réunion d'Istanbul et de sa Déclaration finale, qui reste un document clé pour notre propos. Et je ne peux que m'en réjouir.

Je constate avec toujours plus d'acuité combien le patrimoine immatériel devient aujourd'hui, chez tous mes interlocuteurs, un concept immédiat, prioritaire, et pour tout dire, familier. Il est ainsi une réalité dont nous apprenons à mieux reconnaître, chaque jour dans le monde, les multiples usages et visages.

Le Secrétariat a dans le même temps donné suite aux recommandations de votre première session. C'est un profond travail de concertation et de réflexion qui a ainsi été engagé, et qui s'est révélé très fructueux.

Vous disposez désormais d'un avant-projet de convention qui, suite à la consultation écrite que j'ai lancée en juillet dernier, est accompagné de nombreux commentaires et amendements soumis par les Etats membres et observateurs.

Ce nouveau texte, qui a fait l'objet d'une compilation soignée par le Secrétariat, offre ainsi un socle inédit de thèmes et de propositions sur lequel vous pourrez vous appuyer en toute liberté.

Ces propositions portent le plus souvent sur la définition du patrimoine culturel immatériel, la question de l'opportunité du principe d'une liste mondiale du patrimoine culturel immatériel, la composition et le fonctionnement du Comité du patrimoine culturel ou du Comité scientifique, ou sur la nature des mécanismes financiers et techniques de coopération et de solidarité internationales à mettre en œuvre.

Pour rendre hommage à l'immense travail déjà accompli, je souhaite remercier les 56 Etats membres et observateurs qui ont accepté, dans un esprit de coopération

très constructive, d'envoyer des commentaires ainsi que des propositions d'amendements.

Je voudrais en outre saluer les Etats, notamment africains, qui ont bien voulu organiser des consultations régionales afin de proposer, collectivement, des commentaires reflétant des aspirations à la fois communes et consensuelles.

Je suis convaincu que la richesse de ces propositions permettra d'aboutir à un texte solide et de qualité, qui soit en mesure de compléter le corpus normatif existant en matière de patrimoine matériel. De nombreux instruments juridiques de qualité existent en la matière. Ils sont des outils extrêmement efficaces, car ils proposent des mesures substantielles et concrètes pour la protection de ce patrimoine. C'est là la clé de leur succès. Je n'en attend pas moins du futur instrument sur le patrimoine immatériel, qui devra, au-delà de principes généraux, proposer un cadre précis, et réaliste, de protection, et des mesures adaptées à la nature mouvante et évolutive de ce patrimoine qui permettent d'obtenir sa sauvegarde effective.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette session, qui prolonge, comme je le disais à l'instant, la réunion de septembre, s'inscrit dans un contexte bien particulier. Comme vous le savez sans doute, l'Allemagne, le Canada, la France, le Maroc, le Mexique et le Sénégal, appuyés par le Groupe francophone de l'UNESCO, ont souhaité que l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle soit confiée à l'UNESCO.

Cette initiative se fait l'écho d'un besoin majeur de ce nouveau siècle : prendre soin de la diversité culturelle dans notre monde globalisé, et lui assurer non seulement les conditions de sa survie, mais de sa prospérité.

De façon très opportune, elle donne toute sa légitimité à notre engagement en faveur de la sauvegarde du patrimoine immatériel qui, comme l'affirme la Déclaration d'Istanbul, est l'un des creusets essentiels de la diversité culturelle, en étant à la fois la source, l'expression et le laboratoire vivant.

Parce que je sais l'urgence qu'il y a également à agir dans ce domaine, je présenterai à la prochaine session du Conseil un document portant sur les aspects juridiques et techniques relatifs à une convention sur la diversité culturelle. Le Conseil, s'il l'estime opportun, pourra alors recommander l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence générale.

Ce seront donc deux chantiers normatifs aux préoccupations communes dont nous aurons la charge.

Je reste convaincu qu'il ne nous sera pas possible, au risque d'être improductifs, d'entamer une négociation sérieuse sur ce nouvel instrument avant d'avoir finalisé l'avant-projet de Convention sur le patrimoine immatériel. Je suis en effet persuadé que le travail que vous accomplissez aujourd'hui est déjà à mettre au crédit de l'éventuelle future convention sur la diversité culturelle. La clarification des concepts, des principes, du champ d'application seront autant d'étapes franchies, faisant apparaître le caractère à la fois différent et complémentaire des deux démarches. Souvenons-nous que nous avons deux riches années de travail accompli dans le domaine du patrimoine immatériel, et que l'achèvement de cette première Convention sera un gain de temps considérable pour l'élaboration de la seconde, dont le calendrier d'adoption éventuelle sera nécessairement décalé de deux années par rapport à la Convention sur l'immatériel.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il vous reste à présent à structurer vos débats, pour tenter de drainer cette multitude d'idées en un texte clair, articulé et compréhensif. Les questions de définition et du champ d'application seront sans nul doute celles qui occuperont une grande part de votre temps. Celles touchant au Comité, au Fonds et au préambule devront bien entendu également être traitées en profondeur. Je ne doute pas que vous y parviendrez avec succès.

Je ne souhaite pas davantage empiéter sur votre temps précieux. Sachez que je suivrai, comme à l'accoutumée, vos débats avec beaucoup d'intérêt.

Il me reste cependant à remercier une fois encore chaleureusement votre Président, M. Bedjaoui, qui a accepté de poursuivre le rôle qu'il a tenu jusqu'ici avec tant de fermeté mais aussi de finesse. Les tâches importantes qu'il assume dans son pays, en Algérie, n'ont pas réussi à le détourner de l'UNESCO, et de ses idéaux, et de consacrer une grande partie de son temps, que nous savons précieux, à ce projet ambitieux. Je tiens à lui rendre un hommage appuyé, car je sais que sans lui, nous n'aurions certainement pas accompli autant de chemin.

Je tiens bien entendu aussi à rendre hommage aux Vice-présidents et au rapporteur, dont le travail a été unanimement salué lors de la session précédente.

En vous remerciant tous, une fois encore, d'avoir bien voulu participer à cette nouvelle session, je vous souhaite donc pleine réussite dans vos travaux.